

<b>COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
---

L'an deux mille douze, le 31 mai à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CAUBET, Maire.

Membres en exercice : 11

Date de convocation : 24 mai 2012.

Présents : Mesdames BARTHELEMY, DEFOSSE, DE RANCE & VERBEKE et Messieurs FERRARO, HENGL, PEYRE et VICENTE.

Excusés : Messieurs DUBAC et TOURNAY.

Secrétaire de séance : Madame VERBEKE a été élue à l'unanimité.

\*\*\*

*En préambule, le conseil municipal a approuvé le compte rendu de la séance du 29 mars 2012.*

\*\*\*

**A) Antenne relais de téléphonie mobile : recours gracieux**

Le Maire a fait part aux élus du recours gracieux déposé en mairie à l'encontre de sa décision de non opposition à la déclaration préalable déposée par l'opérateur Orange pour l'installation d'une antenne relais sur un pylône à proximité du cimetière, recours formé par le collectif pour la qualité de vie à ISSUS.

Monsieur le Maire a indiqué qu'il avait reçu en mairie le 04 mai dernier, en présence de Madame VERBEKE et Monsieur VICENTE, les porte-paroles de ce collectif.

Les représentants de ce collectif présents dans l'assemblée ont pu prendre part au débat ouvert par le conseil municipal.

Le Maire a indiqué que la réglementation en vigueur ne lui permet pas de retirer la décision attaquée mais il a précisé que l'antenne ne sera installée que lorsque le conseil municipal l'aura décidé (le conseil municipal doit autoriser le Maire à signer le contrat de bail).

Le conseil municipal à l'unanimité :

- a décidé d'informer précisément les habitants d'ISSUS à propos de ce projet d'installation d'antenne relais Orange par courrier,
- a décidé de permettre au collectif pour la qualité de vie à ISSUS de s'exprimer sur une partie de ce courrier,
- a décidé qu'ensuite une consultation des habitants d'ISSUS aura lieu sous la forme d'un référendum local,
- l'installation de l'antenne relais ne sera alors possible que si une majorité des habitants se prononce pour.

## **B) Programme local de l'habitat 2010/2015 : convention de contractualisation**

Le Maire rappelle que l'objectif de production de logements inscrit dans le Programme Local de l'Habitat 2010-2015 - soit un minimum de 1000 logements par an à l'échelle du SICOVAL - est décliné par groupe de territorialisation.

La commune d'ISSUS fait partie du groupe Coteaux Sud 2 qui comprend aussi les communes de AUREVILLE, BELBEZE DE LAURAGAIS, CORRONSAAC, ESPANES, MONTBRUN-LAURAGAIS, NOUEILLES et POUZE.

Pour renforcer les engagements du SICOVAL et des communes, le PLH prévoit la mise en place de convention de contractualisation.

Le projet de convention transmis en mairie dispose notamment que le groupe Coteaux Sud 2 s'engage sur les objectifs suivants :

- production de 14 logements locatifs sociaux par an soit 84 logements locatifs sociaux sur la durée du PLH,
- production de 15 logements à prix abordable par an soit 90 logements en accession à prix abordable sur la durée du PLH.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de convention présenté par le Maire étant précisé que la commune d'ISSUS a déjà atteint ses objectifs de production de logements (45 logements dans l'opération cœur de Village).

## **C) Première décision modificative au budget communal 2012 :**

Le conseil municipal à l'unanimité vote la première décision modificative au budget communal 2012 qui consiste en un mouvement de crédits :

<b>Désignation</b>	<b>Diminution sur crédits ouverts</b>	<b>Augmentation sur crédits ouverts</b>
D 2313-0508 : Construction école		7 500.00 €
D 2315-201205 : Travaux d'urbanisation	7 500.00 €	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>7 500.00 €</b>	<b>7 500.00 €</b>

## **D) Subvention soirée théâtre du 23 juin :**

Monsieur le Maire rappelle que la troupe Coup de Théâtre donnera une représentation dans la salle des fêtes d'ISSUS le 23 juin à 20h : Le Bourgeois Gentilhomme.

Afin que cette troupe puisse louer le matériel nécessaire à la sonorisation et à l'éclairage du spectacle, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de lui verser une subvention de 200 € sur le budget communal 2012 étant précisé qu'il s'agit là d'une subvention exceptionnelle. A l'avenir, une programmation devra être établie et validée par le conseil municipal. A défaut, la commune ne pourra être tenue pour « engagée » sur la réalisation ou pas de la manifestation.

## **E) Garderie d'été 2012 :**

Madame VERBEKE explique que la 3<sup>ème</sup> édition de la garderie d'été se tiendra du 6 au 20 juillet et du 27 au 31 août à l'école. 48 enfants devraient être accueillis cette année.

Cette année, l'équipe d'animation sera composée de Lucile et Benoît, déjà présents l'an passé, et de Perrine et Anouk, nouvelles animatrices.

Madame VERBEKE indique que les élus de la commune de NOUEILLES, rencontrés le 29 mai dernier en mairie, ont accepté de contribuer au financement de ce service comme en 2011.

Les élus des deux communes se sont accordés pour la commune d'ISSUS accueille la garderie d'été et la commune de NOUEILLES, la garderie du mercredi en temps scolaire.

#### **F) Projet de journée éco citoyenne**

Madame de RANCÉ indique que ce projet, qu'elle a préparé avec Mesdames FIORETTI et KHAKAL, est annulé parce qu'il n'était pas possible de finaliser ce projet entre aujourd'hui, date de validation du projet par le conseil municipal et le 17 juin, date retenue pour cette première édition.

#### **G) Reprise des voies et réseaux et espaces communs du lotissement de la rue du Trésorié**

Le conseil municipal a pris acte de la demande des colotis du lotissement de la rue du Trésorié pour que la voirie et les réseaux divers soient intégrés dans le domaine public communal. Des démarches vont donc être engagées auprès de Monsieur ANTONIN qui est resté propriétaire de la voie.

Messieurs FERRARO et PEYRE sont chargés d'étudier le meilleur emplacement pour le panneau du nom de la rue.

#### **H) Questions diverses :**

- **chute d'arbre** : dans la nuit du 9 au 10 mai 2012, un arbre est tombé sur le chemin de Lafont et a abîmé la clôture de la propriété de Monsieur et Madame NORBERT. Monsieur VERNHET, propriétaire du terrain sur lequel cet arbre était planté, a procédé lui-même à son enlèvement. Le Maire indique que Monsieur VERNHET a un temps contesté la propriété de cet arbre. Après avoir constaté que deux autres arbres, qui semblent appartenir à Monsieur VERNHET, menacent de tomber, le Maire propose qu'un bornage soit réalisé pour connaître les limites de la propriété de Monsieur VERNHET et de la commune et il propose que la commune acquière, le cas échéant, à Monsieur VERNHET le terrain qui supporte lesdits arbres afin d'en assurer l'entretien. Le conseil municipal ne souhaite pas que la commune supporte cette charge, du point de vue financier notamment. Monsieur FERRARO rencontrera prochainement Monsieur VERNHET afin de lui demander l'abattage des arbres qui menacent de tomber.

- **abattage d'arbres** : le devis présenté aux élus pour l'abattage de 2 pins situés à proximité du terrain de pétanque est accepté (coût : 350 € HT).

- **extension du périmètre du syndicat intercommunal pour le transport des personnes âgées (SITPA)** : le Maire fait part aux élus du courrier reçu en mairie le 09 mai dernier de la part du Président du SITPA concernant l'extension du périmètre du SITPA à un nouveau territoire. La commune de SAUVETERRE DE COMMINGES a en effet fait part au SITPA de son souhait d'adhérer à ce syndicat. Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune de SAUVETERRE DE COMMINGES au SITPA.

- **utilisation de la salle des fêtes** : l'association Kedjenou, qui propose des cours de danses africaines, est à la recherche, pour la rentrée scolaire 2012-2013, d'une salle dans le secteur proche de la commune de Péchabou. La présidente de cette association estime que la salle des fêtes d'ISSUS pourrait répondre à leur besoin dans la mesure où le conseil municipal autoriserait une occupation gratuite les vendredis soirs, de 20h à 21h30.

Etant donné que, lorsque la salle des fêtes est louée à des particuliers, elle est mise à la disposition des locataires le vendredi à 17h, le conseil municipal décide que la mise à disposition de la salle des fêtes le vendredi soir n'est pas possible et ne peut donc répondre favorablement à la demande de l'association.

- **kermesse des écoles du RPI le 3 juillet 2012** : considérant que la commune d'ISSUS consent à des efforts financiers importants pour l'école, le conseil municipal a décidé que la commune ne financerait pas l'apéritif qui doit être servi à la fin de la kermesse.

- **journée des associations** : la date est fixée au vendredi 14 septembre 2012.

- **mini camp VTT** : en collaboration avec le SICOVAL, et plus particulièrement le centre de loisirs d'AYGUESVIVES, un séjour VTT est proposé aux pré-ados d'ISSUS et de NOUEILLES, âgés de 10 à 14 ans. Ce séjour se déroulera du lundi 09 juillet 2012 au jeudi 12 juillet 2012 (4 jours, 3 nuits, ci-joint le programme). Le tarif de ce séjour est de 57 € par personne. Le dossier d'inscription doit être retiré avant le vendredi 08 juin 2012 à la mairie d'ISSUS. Le dossier devra être complété et remis à la mairie d'ISSUS avant le vendredi 15 juin 2012 (accompagné du règlement par chèque).

*Séance levée à 23h ; prochain conseil municipal le lundi 25 juin 2012 à 20h.*